

Seine-Maritime. Le masque obligatoire devant les écoles, collèges, les lycées et les arrêts de bus



Le masque sera obligatoire aux abords de tous les établissements scolaires de Seine-Maritime. Illustration Ouest-France, Stéphane Geufroi

Ce mercredi 26 août 2020, le préfet de Seine-Maritime a annoncé dans un communiqué rendre obligatoire le port du masque devant les écoles, collèges, lycées et arrêts de bus scolaire.

La décision a été rendue publique ce mercredi 26 août 2020 via un communiqué de la préfecture de Seine-Maritime, rapporte le site [76actu.fr](https://www.76actu.fr). Le port du masque aux abords immédiats des écoles, des collèges et des lycées ainsi qu'aux arrêts de bus scolaire sera obligatoire dans tout le département. Une mesure prise « **à la suite de la demande de différents maires du territoire dans la perspective de la rentrée scolaire du 1er septembre, en accord avec le Rectorat et l'Agence régionale de santé de Normandie, le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus** ».

Cette mesure s'applique « du lundi au samedi inclus, aux horaires correspondant aux entrées et sorties des élèves ».